



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONTRAT DE LOCATION ANNUEL DU TAROT 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Nathalie MANSOIS représentante de l'Association TAROT, à utiliser la salle du RDC, salle Bleue et la salle des Cartes sur l'année 2025 avec un planning établi en vue d'accueillir : jeux et Tournois de Tarot

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « RDC, cartes, bleue », située Place de Gaulle

**Le Maire décide** de signer avec l'activité Club de TAROT un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « RDC, salle bleue et salle des Cartes»,

La présente location est convenue à un forfait annuel de 625 euros TTC pour l'année 2025

Fait à Pont-Audemer, le 7 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

